



Mairie de Cellieu  
Place de Verdun  
42320 Cellieu

Saint-Étienne, le 09 décembre 2021

Objet : labellisation régionale « Commune sans pesticide »

Monsieur le Maire,

France Nature Environnement Loire anime la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » depuis 2012. Cette démarche vise à accompagner les collectivités volontaires à cesser l'utilisation de tous les produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces publics et ainsi dépasser les exigences de la loi « Labbé » et promeut la labellisation régionale « Commune sans pesticide ».

Lors de notre rencontre du 05 Novembre 2021 qui s'est déroulée à la mairie, un audit des pratiques phytosanitaires a été réalisé dans le but d'évaluer l'éligibilité de votre commune au label régional « Commune sans pesticide » (grille de l'audit disponible en annexe). Celui-ci a permis de souligner les pratiques communales suivantes :

- L'atteinte du « zéro produit phytosanitaire » sur tous les espaces publics ;
- L'élimination du stock de produits phytosanitaires ;
- La communication à travers des outils diversifiés et l'organisation d'événements à destination du grand public.

Tous les critères requis étant respectés, c'est avec plaisir que nous attribuons à Cellieu le label « Commune sans pesticide ».

Nous vous encourageons par ailleurs à candidater au label national « Terre saine » en attestant votre statut « zéro phyto » à l'aide de ce courrier.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

**Jean Jacques COGNARD**  
Président FNE 42

**France Nature Environnement Loire**

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement  
Maison de la Nature - 11 rue René Cassin 42100 Saint-Étienne - 04 77 41 46 60 - [loire@fne-aura.org](mailto:loire@fne-aura.org)

[www.fne-aura.org/loire](http://www.fne-aura.org/loire)

Commune : Cellieu      Date d'entrée dans la charte : 2016      Date de l'évaluation : 05/11/2021

Personnes présentes :

- M. Daniel SOUBEYRAND (élu adjoint, conseiller délégué)
- Mme. Héloïse RISSELIN (FNE Loire – animatrice de la charte ZP dans la Loire)

Audit d'attribution du label			
THÈMES	CRITÈRES	OUI / NON	COMMENTAIRES
<b>Diminution des produits phytosanitaires</b>	Suppression totale des phytosanitaires sur toutes les surfaces gérées par la collectivité  <b>depuis au moins 1 an</b>  (y compris de biocontrôle, AB ou phéromones)	<b>OUI</b>	Depuis au moins 5 ans. L'ancien maire (Mr Alain VACHERAND, anciennement Responsable EV à St-Chamond) a amorcé le « zéro phyto » depuis longtemps.
	<b>Pérennité</b> des nouvelles pratiques en zéro pesticide	<b>OUI</b>	Pas de gros soucis pour la pérennisation. Quelques difficultés rencontrées cet été 2021 dues aux conditions météo particulières.
	<b>Élimination</b> des stocks de phytosanitaires (fournir bordereau ou attestation)	<b>OUI</b>	<i>Attestation sur l'honneur fournie par le maire</i>
<b>Information et communication</b>	Organisation d'un <b>événement de communication</b> auprès de la population (possibilité de regrouper plusieurs communes)	<b>OUI</b>	Publication d'articles dans les bulletins municipaux pour informer les habitants des démarches de ZP. Diffusion du livret « mon jardin d'agrément sans pesticide » aux habitants <i>Récapitulatif des actions de communication fournie par la mairie</i>
	Sensibilisation autres gestionnaires d'espaces (facultatif)	<b>OUI</b>	- Mise en place de commissions, notamment avec les arboriculteurs de la communes pour plusieurs sujets : traitements raisonnés sur les exploitations, lutte contre l'ambrosie à feuille d'armoïse, sensibilisation - Commissions éco-citoyennes + initiatives écologique et solidaire (nettoyage, sensibilisation, etc.)
	Affichage du « zéro pesticide » via des panneaux (facultatif)	<b>NON</b>	/
<b>Recours à un prestataire de service</b>	S'assurer que les engagements de la charte soient respectés et inscrits dans le cahier des charges des prestataires (facultatif)	<b>OUI</b>	On recours aux prestataires depuis 7 ans. Ils sont en charge de l'entretien des voiries, des tailles et élagages sur la commune (en ce moment : P. Jomart, paysagiste). Un cahier des charges précise que le recours aux

		<p>produits phytosanitaires est interdit sur l'ensemble de la communes.</p> <p><i>Cahier des charges pour les prestataires fourni par la mairie.</i></p> <p>+ en 2021, suite aux conditions météo particulières, la mairie a fait appel à un prestataire (personnes en réinsertion) pour entretenir le cimetière.</p>
--	--	---

- **Décision :** attribution du label « Commune sans pesticide ».
- **Synthèse des échanges :**

L'audit révèle que la commune a bien cessé l'utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion de ses espaces publics et cela depuis plusieurs années. La conception et l'entretien des espaces publics est pensé en amont au sein de la commune afin d'assurer la pérennité du « zéro phyto » (arrosage intégré et nocturne, paillage, adaptation des végétaux au changement climatique, diminution des plantes annuelles dans les massifs, augmentation des hauteurs de tontes, etc.). Tous ses efforts assurent la bonne santé des Cellieutaires et de leur environnement. La biodiversité a évolué depuis les changements de pratiques de la communes et de ses arboriculteurs, les habitants ont pu observé une modification de la flore et le retour d'une faune plus riche (mollusques, papillons, coccinelles, etc.)

**Rappel :** les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique sont reconnus comme produits phytosanitaires. Il est rappelé qu'à travers l'obtention du label « Commune sans pesticide » Cellieu s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaire.

- **Organismes indésirables**

La commune recense quelques nids de chenilles processionnaires et de l'ambrosie à feuilles d'armoise. Pas de gros soucis de gestion. La commune engage une démarche de sensibilisation pour l'arrachage de l'ambrosie à feuilles d'armoise auprès des arboriculteurs de la commune.

- **Espaces particuliers**

Cimetière :

- la partie « ancienne » est entretenu à la débroussailleuse (au fil) afin de maintenir la végétation rase. Pour éviter l'abandon des certaines tombes, la communes a lancé depuis plusieurs années la récupération des concessions. Une réflexion afin d'améliorer les revêtements du cimetière et ainsi d'en faciliter l'entretien est en cours. L'allée principale serait bitumée et les allées secondaires engazonnées. Le mélange de gazon à semer doit être soigneusement choisit car en été, la végétation a tendance à brûler (exposition plein sud). - Type de mélange possible: Ray grass anglais 20 % + fétuque ovine 40 % + fétuque rouge demi-traçante 20 % + fétuque rouge gazonnante 15 % (©Mélange voirie, Les Gazons de France, semencier)
- Le nouveau cimetière est déjà pensé pour être entretenu sans produits phytosanitaires. Il est entièrement enherbé.

Terrains de sport :

- l'ancien terrain est utilisé pour des activités scolaires. Il est fauché 2 fois par an à une hauteur d'environ 20 cm.

- Le « nouveau terrain » est en gazon synthétique. Il est intercommunale. L'entretien ne pose pas de problème aux communes. Les agents entretiennent les pourtours de celui-ci (fauche+taille)

Voiries :

elles sont gardées en bon état pour éviter la pousse des herbes spontanées. La balayeuse est passée régulièrement et les herbes spontanées sont brûlées dans les règles de l'art. Pour les abords de routes plus naturel, l'épareuse est passée en deux fois, un premier passage à la fin du printemps pour la bande de sécurité puis un deuxième passage en fin d'été pour faucher plus largement (bande de sécurité + fossé). Cette technique permet à la faune d'avoir une bande refuge tout au long de l'été. Les haies en bord de voiries sont entretenues à l'épareuse tous les 3 ans environ.

- **Conseil/action de communication**

L'affichage du « zéro phyto » pour être installé en entrée de ville par la pose des panneaux « Commune sans pesticide ».

Une fois installée, une communication par la presse locale, bulletin municipal pourra être également faite.